LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA.

FIFTH DISTRICT COURT } J. LEVOIS et al. vs. F. GERKE
of New Orleans. } No. 12,157.

NOTICE is hereby given to the creditors of the insolvent F. Gerke, and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the first publication hereof, why the account presented by the syndic of the creditors of said insolvent should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

J. O. CHALON, Deputy Clerk.

ETAT DE LA LOUISIANE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT } J. LEVOIS et al. vs. F.
de la Nouvelle-Orléans. } GERKE—No.

AVIS est par le present donne aux cran- ciers de F. Gerke, et a toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la premiere publication du present avis, les raisons pour lesquelles le compte presenté par le syndic des créanciers du susdit insolvable ne serait pas approvvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour:

J. O. CHALON, Deputé Greffier.

ms 3 13

STATE OF LOUISIANA.

SIXTH DISTRICT COURT } CHARLES BIGLIONE vs. HIS
of New Orleans. } CREDITORS—No. 5,512.

NOTICE is hereby given to the creditors of the insolvent, and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the first publication hereof, why the Provisional Tableau filed herein by G. W. Holt, syndic, should not be approved and homologated, and the funds distributed accordingly.

By order of the Court:

W. H. REESE, Clerk.

Clerk's Office, March 1, 1858.

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT } CHARLES BIGLIONE vs. SES
de la Nouvelle-Orléans. } CRANCIERS—No. 5,512.

AVIS est par le present donne aux cran- ciers de Pinsalvadie, et à toutes autres personnes y interessées, d'avoir à déduire dans les dix jours après la publication d'icelui, les raisons pour lesquelles le Tableau de Distribution présenté par G. W. Holt, syndic, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la cour:

W. H. REESE, Greffier.

Bureau du greffier, ce 1 mars 1858. m2 3in126

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF JOHN GONTZ.
of New Orleans. } No. 13,786.

WHEREAS Chas. M. Waterman has peti- tioned this Court for the administration upon the vacant estate of the late John Gonta, deceased intestate—

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } SUCCESSION DE JOHN
de la Nouvelle-Orléans. } GONTZ—No. 13,786.

ATTENDU que Chas. M. Waterman a pre- senté une petition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Gonta, décédé intestat—

Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour:

P. S. WILTZ, Greffier.

fe27 25 m2 3

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF JOHN NOR-
of New Orleans. } MAN—No. 13,878.

NOTICE is hereby given to the creditors of this estate, and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the curator of this estate should not be homologated and approved, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } SUCCESSION DE JOHN
de la Nouvelle-Orléans. } NORMAN—No. 13,878.

AVIS est par le present donne aux Cran- ciers de la susdite succession et a toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour:

fe27 lt P. S. WILTZ, Greffier.

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF ANNA MARIA
of New Orleans. } MYER—No. 12,139.

NOTICE is hereby given to the creditors of this estate, and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the administrator of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

P. S. WILTZ, Greffier.

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF DANIEL B.
of New Orleans. } SLADE—No. 13,869.

WHEREAS Richard P. Slade has petition- ed this Court for letters of administration on the estate of the late Daniel B. Slade, deceased intestate—

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court,

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } SUCCESSION DE DANIEL
de la Nouvelle-Orléans. } B. SLADE—No 13,869.

ATTEND qu'une Harriett P. Slade a pré- senté une petition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel B. Slade, décédé intestat—

Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour,

fe26 m3 8 P. S. WILTZ, Greffier.

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF J. W. WIL-
of New Orleans. } LIAMS—No. 13,926.

NOTICE is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the administrator of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } SUCCESSION DE J. W.
de la Nouvelle-Orléans. } WILLIAMS—No. 13,926.

AVIS est par le present donne aux cran- ciers de la susdite succession et a toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

fe22 2t m4 P. S. WILTZ, Greffier.

STATE OF LOUISIANA.

SIXTH DISTRICT COURT } C. W. HORTON vs. HIS CRED-
of New Orleans. } ITORS—No. 5,978.

NOTICE is hereby given to the creditors of the insolvent, and to all other persons interested, that a meeting of his creditors has been ordered by the Court for their benefit; that they are to meet at the office of Adam Dunlap, Notary Public, on MONDAY, the 22d day of March, 1858, at 10 o'clock A. M., for the purpose of deliberating upon and taking into consideration, the affairs of the insolvent; that in the meantime all judicial proceedings against his person and property are suspended.

And that C. P. Michel, Esq., attorney and counsellor at law, is appointed to represent the absent creditors.

By order of the Court:

GASP'D JAMES, Deputy Clerk.

Clerk's Office, February 19th, 1858.

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT } C. W. HORTON vs. SES CRE-
de la Nouvelle-Orléans. } ANCIERS—No. 5,978.

AVIS est par le present donne aux cran- ciers de l'insolvable, et a toutes autres personnes que cela peut concerner, qu'un ordre de sa bienveillance a été accepté par la cour pour leur bénéfice; qu'ils ont ete requis par le bureau de J. Dunlap, notaire public, LUNDI, le 22 mars 1858, de 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération les affaires du dit insolvable; et, qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Et que Mr. D. P. Michel, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour:

GASP'D JAMES, Deputé Greffier.

Bureau du greffier, ce 19 février 1858. fe22 3t m3

CONSTABLE'S SALES.

SEVENTH JUSTICE'S COURT, } JOHN FRISCHHOLTZ vs. R.
Parish } NOLTE—Q. Lathe, garnishee.
of Orleans. } No. 2278.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Seventh Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans, I will proceed to sell at public auction, on THURSDAY, the 11th day of March, 1858, at 12 o'clock M., on Water street, between Jackson and Josephine streets, Fourth District—

The Contents of a Hatter Shop.

Seized in the above entitled suit.

TERMS—Cash on the spot.

GASPAR J. SCHRIEBER, Constable.

SEPTIEME COUR DE JUSTICE, } JOHN FRISCHHOLTZ vs R.
Paroisse d'Orléans. } NOLTE—Q. Lathe, garnisaire.
No 2278.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a mol adressé par l'Honorable Premiere Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le JEUDI, 11 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des—

UN TERRAIN, situé au faubourg Trémé de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Anne, Roman, Frieur et du Marché, et désigné sous le No 5 sur un plan dressé par M. Louis Surgé, arpenteur, le 15 de mai 1848, et dont une Période de U. V. Foulon, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure soixante-sept pieds de front sur 120 pieds de profondeur à la rue Ste-Anne sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Le tout sur et dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe15 25 m5 12 19 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

FOURTH DISTRICT COURT } C. P. PEARSON vs. MRS. JAMES
of New Orleans. } BARR and JOHN WATSON.
No. 12197.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias against John Watson, to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, on THURSDAY, the 11th day of March, 1858, at 10½ o'clock A. M., in the premises, No. 23 Orange street, in the First District of this city—

ONE BRUELL'S CYLINDER Biscuit Machine, with four cutters, one Plick, one Scale, one Spanner and Butter Cracker, one round cutter, one pair of Brake Rollers, and one pair of Cross Rollers, one horse power.

Together with all the utensils belonging to the bakery house; all the cots, bedding, belonging to the bakery; also two mules, one gray mare pony, two small biscuit wagons, one dray, two platform scales, and a lot of soda biscuit boxes.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT } C. P. PEARSON vs. DAME
de la Nouvelle-Orléans. } JAS. BARR et J. WATSON.
No. 12197.

EN VERTU d'un writ de fieri facias contre John Watson, à moi adressé par l'honorable Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, 11 mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, sur les lieux, rue Orange No 23, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de—

UNE MACHINE A CYLINDRE de Bruelle, à faire du biscuit, avec quatre coupeaux, et tous les ustensiles servant à l'exploitation d'une boulangerie.

Ensemble deux chevaux, une jument grise, deux wagons, un dray, deux balances à plate forme, et un lot de boites à biscuits soda.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe27 m1 5 8 11 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

FIRST DISTRICT COURT } STATE OF LOUISIANA vs. JOS
of } MONTENEGRO alias JOE MON-
New Orleans. } TENEGRO—No 13,258.

Fi-Fa sg-last Joseph Montenegro alias Joe Monteneggro and Pierre Cassaveres, and Francis Gignac, f. m. c.

BY VIRTUES of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the First District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on WEDNESDAY, the 10th day of March, 1858, at 12 o'clock M., the following described property, viz—

1. A CERTAIN LOT OF GROUND, situate in faubourg Tremé, being the one half of the lot designated by No. 22, on a plan drawn by Pilie, on the 5th June, 1826, by Joseph Pilie, Surveyor, and deposited in the office of F. de Armas, then notary public in this city, by mesures, fifty feet front by the same depth, with all the buildings and improvements thereon.

2. A CERTAIN TERRAIN, situate in the Fourth Ward of the City of New Orleans, bounded by Ursulines street, Claude street, Tonti street, and Villere street, designated by the Nos. 1 and 2 on a plan drawn on the 5th June, 1826, by Joseph Pilie, Surveyor, and deposited in the office of F. de Armas, then notary public in this city, by mesures, fifty feet front on Ursulines street, by the same depth, with all the buildings and improvements thereon, (French measure,) twenty-five feet front on Ursulines street, between St. Claude and Tonti streets, by about the same depth.

Together with the buildings and improvements thereon, comprising a one story dwelling house, bricked between posts, having four apartments; a one story wooden kitchen, two rooms; the buildings are covered with shingles, and extend to a certain distance from the street; also, cistern, well, etc.

3. And the following slaves belonging to the said Montenegro—

MARY ANN, mulatto woman aged about 25 years, and SARAH, a griff woman aged about 20 years.

Seized in the above suit, as belonging to defendant Gignac.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

PREMIER COUR DE DISTRICT } ETAT DE LA LOUISIANE
de la } contre Jean Baptiste
Nouvelle-Orléans. } Jallas Joe Montenegro—No 13258.

Fi-Fa contre Joseph Montenegro alias Joe Monteneggro et Pierre Cassaveres, et Francois Gignac, f. m. c.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a mol adressé par l'Honorable Premiere Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, 10 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des—

UN CERTAIN TERRAIN, situé au faubourg Tremé, dans le Deuxieme District de cette ville, dans la moitié du terrain designé sous le No 22 sur un plan dressé par Pilie, en 1826, par Joseph Pilie, voyer, et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire public en cette ville, par acte en date du 28 juillet de la même année. Ledit terrain mesure cinquante pieds français, vingt-cinq pieds de face à la rue des Ursulines, entre celles St-Claude et Tronie, sur environ soixante-cinq pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain, consistant en une maison de résidence de deux étages, briquetée entre poteaux, avec appartements, une cuisine basse en bois, ayant deux chambres—le tout couvert en bardeaux et bâti à une certaine distance de la rue; aussi, puits, cisterne, etc.

2. Les esclaves Mary Ann, mulatresse âgée d'environ 25 ans, et Sarah, griffonne âgée d'environ 20 ans.

Le tout saisi comme appartenant au défendeur Gignac et saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe15 25 m5 12 19 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

FOURTH DISTRICT COURT } JOHN S. CHAMBLISS vs. W. J.
of New Orleans. } MAYNARD et al.—No. 10296.

BY VIRTUE of and in obedience to an or- der of sale rendered February 6th, 1858, and to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on SATURDAY, the 13th day of March, 1858, at 12 o'clock M., the following described property, viz—

ONE BRUELL'S CYLINDER Biscuit Machine, with four cutters, one Plick, one Scale, one Spanner and Butter Cracker, one round cutter, one pair of Brake Rollers, and one pair of Cross Rollers, one horse power.

Together with all the utensils belonging to the bakery house; all the cots, bedding, belonging to the bakery; also two mules, one gray mare pony, two small biscuit wagons, one dray, two platform scales, and a lot of soda biscuit boxes.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT } C. P. PEARSON vs. DAME
de la Nouvelle-Orléans. } JAS. BARR et J. WATSON.
No. 12197.

EN VERTU d'un writ de fieri facias contre John Watson, à moi adressé par l'honorable Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, 11 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, sur les lieux, rue Orange No 23, dans le Premier District de cette ville, à l'adjudication de—

UNE MACHINE A CYLINDRE de Bruelle, à faire du biscuit, avec quatre coupeaux, et tous les ustensiles servant à l'exploitation d'une boulangerie.

Ensemble deux chevaux, une jument grise, deux wagons, un dray, deux balances à plate forme, et un lot de boites à biscuits soda.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe27 m1 5 8 11 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

SIXTH DISTRICT COURT } CORNELIUS HAGGERTY vs.
of New Orleans. } THEODORE ROMIX et al.—No. 4232.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias against Patrick Coffey, to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on MONDAY, the 15th day of March, 1858, at 12 o'clock M.,

The slave named JANE, aged about 34 years.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

SIXIEME COUR DE DISTRICT } CORNELIUS HAGGERTY vs.
de la Nouvelle-Orléans. } THEODORE ROMIX et al.—No. 4232.

BY VIRTUE d'un writ de fieri facias a mol adressé par l'Honorable Sixieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, 15 mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des—

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe19 19 m1 8 15 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

SECOND DISTRICT COURT } JUDSON & CO. vs. MAURICE
of New Orleans. } HARR SON—No. 13,026.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on WEDNESDAY, the 10th day of March, 1858, at 12 o'clock, M., the following described slaves, viz—

RACHEL, aged about 23 years, and ELLEN, aged about 14 years.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } JUDSON & CO. vs. MAURICE
de la Nouvelle-Orléans. } HARR SON—No. 13,026.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a mol adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le MERCREDI, 10 mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves, dont les noms et âges suivent, savoir—

RACHEL, âgée d'environ 23 ans, et ELLEN, âgée d'environ 14 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe15 25 m5 12 19 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

SECOND DISTRICT COURT } SUCCESSION OF LOUIS M.
of New Orleans. } PIZA—No. 9,338.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on SATURDAY, the 27th day of March, 1858, at 12 o'clock M.,

The following named slaves, viz—

1. PHIL, a negro man, aged 30 years.
2. ALFRED, a negro man, aged 22 years.
3. SAMSON, a negro man, aged 60 years.
4. VICTORIN, a mulatto boy, aged 22 years, (crippled.)
5. PATSEY, a negro woman, aged 40 years.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT } SUCCESSION DE LOUIS M.
de la Nouvelle-Orléans. } MALLEIN, décédé—No. 9338.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a mol adressé par l'honorable Deuxieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le SAMEDI, 27 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, à savoir—

1. PHIL, nègre âgé de 30 ans.
2. ALFRED, nègre âgé de 22 ans.
3. SAMSON, nègre âgé de 60 ans.
4. VICTORIN, mulâtre âgé de 22 ans, (estropié.)
5. PATSEY, nègresse âgée de 40 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe23 m5 13 2 27 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

CHINESE SUGAR CANE—(PURE UNMIXED Seed)—A fresh lot, just received for sale in lots to suit purchasers. To send conveniently by mail, I have it put up in packages, each sufficient to plant One-Half Acre. Price $1 per package, or $4 $0 postage-free-note, with full directions for planting. Address H. W. PITKIN, at

HEALD, MASSIE & CO.'S,

a3 43 Carondelet st., New Orleans.

LUTHER HOMES, FOUNDRY AND ORNAMENTAL WORKS, Corner of Benton and Euphrosine streets; Office, No. 106 St. Charles street; (Two doors from the St. Charles Theater.) Manufacturer of the latest and most approved Patterns of Railings, Verandahs, Doors, Shutters, Vasiles, Bridges, Straight and Circular Stairs, Stone Fronts, Castials and all kinds of CAST AND WROUGHT IRON WORK for Building purposes.

☞ Railings, Castings, Guard Stoves, Sash Weights and Venitiators, for sale at the Old Stand, 106 St. Charles street, New Orleans. 6t28 ly

SHERIFF'S SALES.

FOURTH DISTRICT COURT } JACOB ZOELLY vs. FREDERICK
of New Orleans. } ADOLPHE GOTTEWALD.
No. 12,157.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on FRIDAY, the 19th day of March, 1858, at 12 o'clock, M., the following described property, viz—

A LOT OF GROUND, with the buildings thereon, situate in faubourg Tremé of this city, in the square bounded by St. Ann, Roman, Frieur and Nuts streets, and designated by the No. 5 on a plan drawn by Louis Surgé, Surveyor, on the 15th May, 1848, and deposited in the office of C. V. Foulon, a notary in this city. Said lot measures, in American measure, 26 feet 11 and 4-8 inches front on St. Ann street, by 117 feet 2 inches and 6 lines deep, and was acquired by the said Gottewald from Jean Hinge, by act passed before J. Imbert, notary in this city, on the 25th day of June, 1852. The buildings on said lot comprise a two-story frame House, slate roofed, and a one-story frame Kitchen.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT } JACOB ZOELLY vs. FRED-
de la } ERICK GOTTEWALD.
Nouvelle-Orléans. } No 12,157.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a mol adressé par l'honorable Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des—

UN CERTAIN TERRAIN, situé au faubourg Tremé, dans le Deuxieme District de cette ville, dans la moitié du terrain designé sous le No 5 sur un plan dressé par Louis Surgé, arpenteur, le 15 de mai 1848, et dont une Période de U. V. Foulon, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, 26 pieds 11 et 4-8 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Le tout sur et dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe15 25 m5 12 19 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

FOURTH DISTRICT COURT } JOHN A. BURN vs. MELCHIOR
of New Orleans. } MICHELL—No. 12,126.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on MONDAY, the 15th day of March, 1858, at 12 o'clock, M., the following described property, viz—

A CERTAIN LOT OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon, rights, ways, usages, customs, servitudes and immunities, of what kind soever, unto the same belonging or appertaining, situated in the First District of New Orleans, in the square comprised between Julia, St. Peter, Girod and St. Paul streets, being lot one hundred and forty-two, according to a plan of Joseph W. Toulmin, Surveyor, the 6th January, 1843, deposited as plan forty-four in the book of plans of the late J. B. Marks, notary, and which lot fronts twenty-six feet on Julia street, and is eighty-five feet deep between parallel lines, American measure, which lot of ground the plaintiff herein, defendant's vendor, acquired by purchase from the late Wm. C. Micou, by act before the late J. L. McCay, notary, on the 23d March, 1846, which two lots composed lot 149, on a plan by Toulmin in 1834, deposited with F. Grima, then a notary.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT } JOHN A. BURN vs. MEL-
de la Nouvelle-Orléans. } CHIOR MICHELL—No. 12,126.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a mol adressé par l'honorable Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le LUNDI, 15 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orleans, dans l'Ilet compris entre les rues Julia, Gironde, Saint Paul et Saint Pierre, mesurant deux pieds sous le No 149 sur un plan dressé par W Thornton Thompson, le 6 de janvier 1843, déposé sous le No 44 sur livre des plans de feu le notaire public J. B. Marks, et ledit terrain mesure 26 pieds sur la rue Julie et 85 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du défendeur, dans les différentes affaires, qui ont été réunies en vertu de l'ordonnance de l'agent de Thomas Banks, par note du 11 janvier 1843, en rapport avec cet annulé Marks.

2. UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, dépendant de la même succession, d'après le plan sus-relaté, et ayant vingt-six pieds sur la rue Julie, et quatre-vingt-deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. C. Micou, par acte au rapport de D. L. McCay, notaire, en date du 23 mars 1846.

3. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orleans, dans l'Ilet compris entre les rues Julia, Gironde, Saint Paul et Saint Pierre, mesurant deux pieds sous le No 148 sur un plan dressé par W Thornton Thompson, le 6 de janvier 1843, déposé sous le No 44 sur livre des plans de feu le notaire public J. B. Marks, et ledit terrain mesure 26 pieds sur la rue Julie et 85 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du défendeur, dans les différentes affaires, qui ont été réunies en vertu de l'ordonnance de l'agent de Thomas Banks, par note du 11 janvier 1843, en rapport avec cet annulé Marks.

4. UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, dépendant de la même succession, d'après le plan sus-relaté, et ayant vingt-six pieds sur la rue Julie, et quatre-vingt-deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. C. Micou, par acte au rapport de D. L. McCay, notaire, en date du 23 mars 1846.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

fe19 19 m5 15 Sheriff de la Paroisse d'Orleans.

FOURTH DISTRICT COURT } POOLEY NICOL & CO. vs. JOS
of New Orleans. } MOORHOUSE—No. 12,127.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on FRIDAY, March 19th, 1858, at 12 o'clock M.,

1. FIVE LOTS OF GROUND, with all the buildings and improvements thereon, situated in the Second Ward, in the lowerlying, situated in the suburb St. Mary, First Ward of the city, by the square comprised within Gravier, St. Peter or Franklin, St. Paul and Notre Dame streets, designated by the numbers one, two, three, four and five, and having the following dimensions, to wit: Lot No. One measures 30 feet 1 inch and 3 lines front on St. Paul street by 127 feet 1 inch and 1 line in depth, and front on an alley 11 feet 2 inches wide. Lot No. Two measures 30 feet 10 inches front on St. Peter or Franklin street, by 127 feet 1 inch and 1 line in depth and front on an alley 11 feet 2 inches wide. Lot No. Three measures 30 feet 1 inch front on St. Peter or Franklin street, by 127 feet 1 inch and 1 line in depth and 30 feet 1 inch front on St. Paul street, by a depth of 127 feet 1 inch and 1 line in depth, and 2 lines on the side adjoining lot No. Five, and 30 feet 3 inches in width at the rear. Lot No. Five measures 26 feet 2 inches and 4 lines front on St. Peter or Franklin street, by a depth of 126 feet 11 inches and 2 lines on the side adjoining lot No. Four, and 128 feet 6 inches on the other side, and 33 feet 3 inches in the rear. Lot No. Four

2. The following named slaves for life, to wit:

CYRUS, a griff aged about 35 years.
REUBEN, a griff aged about 40 years.
SAM, a negro aged about 29 years.
ANDY, a negro aged about 8 years.
HANK, a griff aged about 45 years.
PRESTON, a griff aged about 32 years.
JIM, a negro aged about 28 years.
GEORGIANA, a griff woman aged about 23 years, and her two children named JULIA aged 3 years, and GEORGE aged 6 months.

Seized in the above suit.

TERMS—The purchaser will assume the payment of a promissory note secured by mortgage on the above described for the sum of $2,432 75½, payable on the 23d day of August next, (1858,) and bearing 5 per cent. interest per annum from date till paid, and the balance of the price of adjudication, cash on the spot.

E. T. PARKER,

Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT } POOLEY, NICOL & CO. vs.
de la Nouvelle-Orléans. } JOSEPH MOORHOUSE.
No. 12,127.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a mol adressé par l'honorable Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des—

1. CINQ CERTAINS TERRAINS, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui existent dessus, dépendant de la succession sous-relatée, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Julia, Gironde, Saint Paul et Saint Pierre, et désignés sous le No 149 sur un plan dressé par W Thornton Thompson, le 6 de janvier 1843, déposé sous le No 44 sur livre des plans de feu le notaire public J. B. Marks, et ledit terrain mesure 26 pieds sur la rue Julie et 85 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du défendeur, dans les différentes affaires, qui ont été réunies en vertu de l'ordonnance de l'agent de Thomas Banks, par note du 11 janvier 1843, en rapport avec cet annulé Marks.

2. UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, dépendant de la même succession, d'après le plan sus-relaté, et ayant vingt-six pieds sur la rue Julie, et quatre-vingt-deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. C. Micou, par acte au rapport de D. L. McCay, notaire, en date du 23 mars 1846.

3. UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orleans, dans l'Ilet compris entre les rues Julia, Gironde, Saint Paul et Saint Pierre, mesurant deux pieds sous le No 148 sur un plan dressé par W Thornton Thompson, le 6 de janvier 1843, déposé sous le No 44 sur livre des plans de feu le notaire public J. B. Marks, et ledit terrain mesure 26 pieds sur la rue Julie et 85 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette vente sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du défendeur, dans les différentes affaires, qui ont été réunies en vertu de l'ordonnance de l'agent de Thomas Banks, par note du 11 janvier 1843, en rapport avec cet annulé Marks.

4. UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, dépendant de la même succession, d'après le plan sus-relaté, et ayant vingt-six pieds sur la rue Julie, et quatre-vingt-deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. C. Micou, par acte au rapport de D. L. McCay, notaire, en date du 23 mars 1846.

5. DEUX TERRAINS, situés dans le Quatrieme District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues St-Ann, St-Marie et St-Armand, St-Marie et Bellegarde ou Fulton, et designés sous les Nos 7 et 8 sur un plan dressé par Moelhausen, daté du 27 octobre 1836, et déposé en l'étude de Jules Cambon, alors et devant notaire public en cette ville. Le No 7 mesure 34 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Ann sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur. Le No 8 mesure 34 pieds 11